



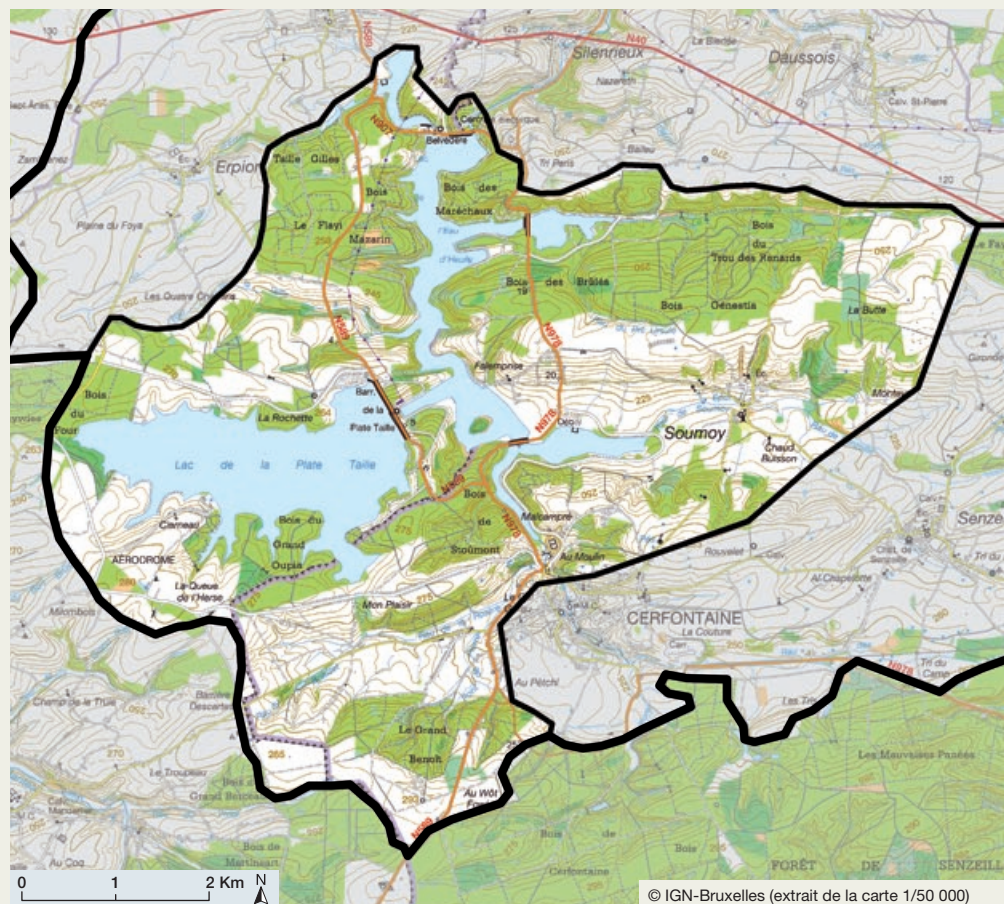
Bordure des lacs de l'Eau d'Heure



Superficie totale de l'aire ^A	4 226
Superficie agricole (ha)	1 636
Terres arables (%)	30
Prairies (%)	70
Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha)	1 612
Superficie urbanisée (habitat et act. économique-ha)	82
Nombre d'habitants^B	889

^A Estimation sur base des données de la Carte numérique d'occupation du sol de Wallonie (2007).

^B Estimation sur base des données INS (2007).



La Bordure des lacs de l'Eau d'Heure est formée en grande partie de vallées ennoyées suite à la construction de cinq barrages le long de l'Eau d'Heure. Le lac de la Plate Taille, le plus important, structure le paysage par son étendue et voit ses berges accueillir des activités de loisirs qui contribuent au dynamisme de la région. Au-delà de ce paysage artificialisé, on trouve les traces d'un paysage plus ancien caractérisé par des surfaces agricoles entrecoupées ci et là par des haies, sur un relief qui se rapproche du reste de l'ensemble paysager par la succession régulière des crêtes et des vallées.



La Bordure des lacs de l'Eau d'Heure offre un paysage largement marqué par la présence de L'EAU. La rivière de l'Eau d'Heure forme la colonne vertébrale, s'écoulant selon un axe sud-nord. Ses six affluents impriment également au sein du plateau de petites vallées perpendiculaires au cours d'eau principal. Mais la présence de l'eau se manifeste avant tout par cinq plans d'eau totalisant près de 600 hectares, formés suite à la construction de deux BARRAGES et trois pré-barrages le long de l'Eau d'Heure. Leur réalisation, dans le courant des années 1970, s'est faite dans le but de soutenir le débit de la Sambre pour l'alimentation du canal Charleroi-Bruxelles. Outre cette fonction de régulation de l'étiage, l'objectif était de réduire par dilution les effets de la pollution industrielle et urbaine et de donner accès à une eau bon marché dans un contexte d'essor économique. Le plus grand des lacs, celui de la Plate Taille, s'étend sur 351 hectares, ce qui lui vaut d'être le plus grand lac de Belgique. Il est alimenté par pompage depuis le lac de l'Eau d'Heure, le deuxième en importance au sein de l'aire. Viennent ensuite les lacs de Falemprise, du Ry Jaune et de Féronval.

La STRUCTURE TOPOGRAPHIQUE reste bien perceptible au sein de l'aire, même si l'eau a gommé la profondeur des vallées. Au nord, le relief, typiquement condrusien, est de structure plissée tandis qu'au sud, il se simplifie et annonce la Fagne.

Sur les replats, entre les vallées, le plateau présente une occupation du sol où les BOIS dominent légèrement les CULTURES. Au nord, une large bande boisée vient s'imposer. La disposition serrée des vallées empêche les cultures d'occuper de grandes superficies. Les HERBAGES sont également très présents et sont souvent maillés de haies, qui ont toutefois tendance à disparaître. La combinaison de ces éléments donne un paysage diversifié et harmonieux.

Seul un VILLAGE, Soumoy, est repris au sein de l'aire. Son positionnement sur le flanc nord de la vallée du ruisseau de Soumoy le rend discret dans le paysage.

Les lacs de l'Eau d'Heure présentent également un intérêt en termes de développement de l'ACTIVITÉ TOURISTIQUE. Depuis les années 1980, cette activité s'impose en effet en tant que moteur économique de la région : des activités récréatives, sportives et touristiques voient le jour. Cette dynamique s'affirme encore aujourd'hui avec la construction, sur les berges nord du lac de la Plate Taille, d'un centre d'hébergement touristique.



Le lac de la Plate Taille (ci-dessus) est le plus important de l'aire. Son alimentation se fait par pompage à partir du lac de l'Eau d'Heure (ci-contre), ce qui génère peu d'apport en substances organiques extérieures et garantit une eau de relativement bonne qualité. Le lac accueille la pratique de sports non motorisés (planche à voile, kayak...) ainsi que la pêche. La longueur totale du barrage est de 790 mètres pour une hauteur de 70 mètres. Mais c'est surtout la tour panoramique, surplombant le lac d'une hauteur de 65 mètres, qui constitue un point d'appel dans le paysage.



Les lacs et leurs abords (ici le lac de l'Eau d'Heure depuis le barrage de Falemprise) ont une valeur environnementale indéniable. La grande majorité des berges restées à l'état naturel contribue à cette qualité et participe à la valeur paysagère des lieux.



Malgré l'impact des aménagements hydrauliques qui ont fortement artificialisé le paysage, l'aire paysagère garde encore les traces séculaires de l'activité agricole. Celle-ci prend la forme de labours sur les replats sommitaux. Les herbages se localisent préférentiellement sur les pentes et sont séparés par des haies qui forment un maillage écologique lâche en même temps qu'un élément de diversification du paysage (environs de Soumoy).



Le village de Soumoy est inséré dans le bas du vallon du ruisseau du même nom, ce qui le rend discret dans le paysage. On y observe un habitat mitoyen et de nombreuses petites fermes en long, construites en pierre calcaire chaulée.



Les lacs de l'Eau d'Heure jouent aujourd'hui un rôle touristique important, avec pour objectif de revitaliser l'Entre-Sambre-et-Meuse. Alors que le lac de la Plate Taille accueille déjà un centre ADEPS et un port de motonautisme, l'image d'un lieu récréatif et sportif est amplifiée par la création, depuis 2003, d'un centre d'hébergement et d'équipements commerciaux et sportifs au nord du lac. Depuis la rive opposée (photo du bas, près du Cierneau), la zone s'insère de façon très visible et forme un nouveau paysage d'activités et d'équipements touristiques.



Enjeux

- Le développement de l'activité touristique est aujourd'hui une des composantes du paysage de l'aire. Au-delà d'une bonne insertion des équipements, il existe une possibilité de faire découvrir (et respecter) le paysage par les visiteurs afin que le tourisme ne soit pas déconnecté du contexte paysager.
- Parallèlement au paysage artificialisé des lacs, il subsiste une matrice paysagère qui comporte des caractéristiques anciennes héritées (agriculture, habitat...). Ce paysage appelle à la protection et à la valorisation.

Objectifs paysagers

1. Composer de nouveaux paysages touristiques de qualité ancrés aux caractéristiques du relief et des grandes structures végétales.	GESTION-AMÉNAGEMENT
2. Développer l'opportunité de découverte de la valeur du paysage de l'aire par les visiteurs.	GESTION
3. Conserver les structures relictuelles de l'aire, témoins du profil originel du paysage.	PROTECTION

Pistes d'action

- Accompagner tout développement touristique d'un cahier des charges paysager afin de garantir leur bonne insertion et préserver l'importance économique du paysage.
- Sensibiliser les utilisateurs des équipements touristiques à la valeur du paysage par la mise en place, par exemple, de circuits didactiques, en s'appuyant sur les initiatives existantes.
- Définir des périmètres de protection des zones non affectées par les ouvrages hydrauliques et les activités touristiques.